

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 05 mars 2021</b>
<b><u>Présents :</u></b> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Sont présents:</u></b> Hervé GARNIER, Adeline GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Jean-François SERRES, Philippe POTIEZ, Marcel DARDENNES, Patrick AUZOUX
	<b><u>Représentés:</u></b> Corinne MAILLE par Jean-François SERRES
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Lisa LEMERCIER

---

### **Ordre du jour :**

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 et de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 02 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance  
Présentation de l'ordre du jour

### **Délibérations**

- Vote du compte administratif 2020
- Vote du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Création de poste d'un emploi permanent d'agent d'entretien
- Ouverture du programme n°110 : rénovation salle des fêtes et abords
- Ouverture du programme n°111 : aménagements verger communal
- Ouverture du programme n°112 : atelier communal
- Vote des taxes directes locales 2021
- Vote du budget prévisionnel 2021
- Autorisation de restitution de dépôt de garantie à M. XXX
- Versement aux familles pour la cantine du 1er semestre 2020-2021

### **Autres points à l'ordre du jour**

- Difficultés de ramassage des ordures ménagères sur certains points de collecte
- Demande d'amendement en faveur des langues de France

### **Questions diverses**

### **Délibérations du Conseil :**

**Objet: Vote du compte administratif 2020 - DE 2021\_008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bertrand LACOSTE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Hervé GARNIER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 001.46		234 708.15		307 709.61
Opérations exercice	30 912.72	7 668.76	123 590.30	192 175.96	154 503.02	199 844.72
<b>Total</b>	<b>30 912.72</b>	<b>80 670.22</b>	<b>123 590.30</b>	<b>426 884.11</b>	<b>154 503.02</b>	<b>507 554.33</b>
Résultat de clôture		49 757.50		303 293.81		353 051.31
Restes à réaliser	108 820.71	39 260.96			108 820.71	39 260.96
<b>Total cumulé</b>	<b>108 820.71</b>	<b>89 018.46</b>		<b>303 293.81</b>	<b>108 820.71</b>	<b>392 312.27</b>
Résultat définitif	19 802.25			303 293.81		283 491.56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

#### Objet: Vote du compte de gestion 2020 - DE 2021\_009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Hervé GARNIER,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - DE 2021\_010

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 303 293.81 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	--
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	234 708.15 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	81 184.39 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>68 585.66 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>303 293.81 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>303 293.81 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	--
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	19 802.25 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	--
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	283 491.56 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	--

Objet: Vote du budget primitif 2021 - DE 2021\_011

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 et, notamment, les programmes d'investissement en cours, et les nouveaux projets, ainsi que leur coût prévisionnel, à savoir :

- Programme n°95 : <b>opération coeur de village 2ème tranche</b>	51 016.40 €
Solde du programme ouvert en 2019, puis transféré à Cauvaldor et réalisé en 2020	
- Programme n°97 : <b>accueil personnes handicapées</b>	3 900.00 €
Solde des travaux débutés en 2018 et poursuivis en 2019 et 2020 (salle des fêtes et stationnements réservés)	
- Programme n°99 : <b>aménagement salle des fêtes</b>	4 211.21 €
Solde des travaux d'extension débutés en 2019 et poursuivis en 2020 et 2021	
- Programme n°100 : <b>croix de Graule Basse</b>	5 918.25 €
Réalisation des travaux de restauration programmés en 2019	
- Programme n°101: <b>restauration Fontbotte</b>	6 793.51 €
Réalisation des travaux programmés en 2019	
- Programme n°102 : <b>travaux presbytère</b>	1 350.00 €
Solde des travaux commandés en 2019 pour l'amélioration du logement	
- Programme n°103 : <b>adressage communal</b>	13 340.00 €
Réalisation du travail préparatoire et mise en place de la signalisation	
- Programme n°104 : <b>tracteur</b>	22 400.00 €
Remplacement du tracteur tondeuse par un nouveau tracteur avec des équipements	
- Programme n°105 : <b>matériel informatique mairie</b>	1 909.20 €
Réalisation de l'achat d'un PC pour le secrétariat	
- Programme n°106 : <b>ameublement mairie</b>	1 600.00 €
Aménagement du poste de travail de la secrétaire	
- Programme n°107 : réfection appenti presbytère	3 900.00 €
Ouverture d'un programme pour la réfection de l'appenti du presbytère	
- Programme n°108 : isolation combles presbytère	6 000.00 €

Ouverture d'un programme pour la pose de panneaux isolants	
- Programme n°109 : aménagements fixes espace public attenant au parking mairie	5 000.00 €
Ouverture d'un programme pour la construction d'un local	
- Programme n°110 : rénovation salle des fêtes et abords	50 000.00 €
Ouverture d'un programme pour rénovation et aménagements de la salle et des espaces extérieurs	
- Programme n°111 : aménagements verger communal	5 000.00 €
Ouverture d'un programme pour de nouvelles plantations et des aménagements	

M. le Maire donne ensuite lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses. Il explique également que, l'ensemble des dépenses et recettes prévisibles, tant en fonctionnement qu'en investissement, ayant été pris en compte, il présente volontairement un budget en suréquilibre à la section de fonctionnement afin d'assurer la transparence des comptes.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Carluçet, le Conseil Municipal,  
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Délibère et décide :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Carluçet pour l'année 2021 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 703 071.18 Euros**

**En dépenses à la somme de : 561 494.76 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	94 717.22
012	Charges de personnel, frais assimilés	39 910.00
014	Atténuations de produits	27 500.00
65	Autres charges de gestion courante	24 440.00
66	Charges financières	1 476.68
022	Dépenses imprévues	15 200.00
023	Virement à la section d'investissement	121 628.24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>326 302.14</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	16 279.00
73	Impôts et taxes	81 688.00
74	Dotations et participations	65 520.00
75	Autres produits de gestion courante	20 900.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	283 491.56
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 878.56</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	214 497.11
16	Emprunts et dettes assimilées	20 695.51
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>235 192.62</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	40 580.96
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	19 802.25
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 993.67
021	Virement de la section de fonctionnement	121 628.24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 430.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	49 757.50
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>235 192.62</b>

adopté à l'unanimité.

**Objet: Création de poste d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet - DE 2021\_012**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet (soit 5/151.67<sup>ème</sup>) pour effectuer le ménage et l'entretien des bâtiments publics de la commune à compter du 01/07/2021.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

### DECIDE

- d'adopter, à l'unanimité, la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### Objet: Ouverture du programme n°110 : rénovation salle des fêtes et abords - DE 2021 013

M. le Maire rappelle les échanges qu'il a eus avec la commission n°4 en présence du conseiller du CAUE à propos de l'état de la salle des fêtes qui commence à se dégrader par endroits et de la possibilité d'envisager la création d'une terrasse et de modifier les agencements intérieurs. Il pense qu'il serait également souhaitable de réaménager ses abords. Par conséquent, il propose l'ouverture d'un programme n°110 "rénovation salle des fêtes et abords".

Un projet concret sera à définir avec l'ensemble de l'équipe afin de faire chiffrer le montant des travaux.

M. le Maire demande donc un accord de principe sur l'ouverture du programme, avec un budget initial de 50 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de ce projet.

### Objet: Ouverture du programme n°111 : aménagements verger communal - DE 2021 014

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de des membres de la commission n°2, de développer le verger communal afin de compléter la collection de fruitiers existante et de l'aménager pour le rendre plus attractif. L'idée serait de pouvoir en faire un conservatoire pour des espèces anciennes et de développer des actions de sensibilisation / formation...

Il propose pour cela d'ouvrir le programme n°111 "aménagements verger communal", et de prévoir la somme de 5 000.00 € pour le réaliser.

Des plans de l'aménagement ainsi que des essences à implanter seront présentés afin de faire chiffrer le coût de leur mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire pour sa réalisation.

Concernant l'ouverture du programme n°112, atelier communal, tous les éléments du projet n'étant pas réunis, M. le Maire propose de différer la délibération. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Objet: Vote du taux des taxes directes locales 2021 - DE 2021 015

M. le Maire explique que le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour 2021 ne sera transmis à la Commune par les services fiscaux qu'à partir du 31 mars. Il souligne que les bases d'imposition tendent à augmenter plutôt qu'à diminuer. Par conséquent, il propose de s'appuyer sur les bases d'imposition de 2020 pour estimer le produit attendu de la fiscalité directe locale.

Le résultat global de l'exercice 2020 étant excédentaire, il propose de ne pas augmenter les taux pour cette année, à savoir :

- Foncier Bâti : 15.35 %,
- Foncier non bâti : 133.68 %,

Le taux de la taxe d'habitation étant figé par l'Etat à son niveau de 2019, à savoir 7,99 %, la recette correspondante peut être évaluée au même montant qu'en 2020.

Par conséquent, M. le Maire propose d'estimer à 68 688 € la recette attendue pour 2021 (montant total perçu en 2020). L'état 1259 sera soumis au vote lors de la réunion du Conseil Municipal qui suivra sa réception en mairie, et le montant ajusté en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

## Objet: Restitution du dépôt de garantie à M. XXX - DE 2021\_016

M. le Maire présente l'état des lieux de sortie du logement palier n°1 réalisé avec M. XXX qui a pris congé au 10 septembre 2021.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il convient de procéder au remboursement du dépôt de garantie pour un montant de 337.00 € (trois-cent-trente-sept Euros) et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

## Objet: Versement aux familles pour la cantine du 1er semestre 2020-2021 - DE 2021\_017

M. le Maire, présente le décompte des repas pris par les élèves de maternelle et de primaire au cours du 1er semestre de l'année scolaire 2020-2021.

Conformément à la délibération du 2 avril 2019, une aide financière de 2,00 € par repas et par enfant est attribuée à chaque famille dont un ou plusieurs enfants ayant l'âge de scolarité obligatoire fréquente une école maternelle ou primaire.

Au regard des décomptes présentés pour la période, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour verser aux familles la participation suivante :

- 156,00 € pour M. et Mme Nicolas et Marjorie AURICOMBE,
- 148,00 € pour Mme Marine DANIELI et M. Jean-François SERRES,
- 290,00 € pour Mme Elodie SERRES et M. Jérôme GALLOY,
- 142,00 € pour M. et Mme David et Emilie VERDIER,
- 304,00 € pour M. et Mme Bertrand et Pauline LACOSTE
- 134,00 € pour M. et Mme Francis et Valérie CORE,
- 120,00 € pour Mme Mélissa DESMEULES et M. Pierre LACOSTE,
- 300,00 € pour Mme Adeline GARNIER,
- 142,00 € pour Mme Mevena PESTEL et M. Maxime BROSSARD.

## **Autres points à l'ordre du jour :**

Difficultés de ramassage des ordures ménagères sur certains points de collecte : le SYMICTOM a averti la Commune des difficultés rencontrées par les ripeurs pour la manipulation de certains conteneurs. Le sujet sera évoqué en commission voirie afin de trouver une solution pour remédier au problème.

Demande d'amendement en faveur des langues de France : le président de l'association Aqui l'Oc relaye la demande du Centre Régional des Enseignants d'occitan de l'Académie de Toulouse de solliciter le Premier Ministre et le Chef de l'Etat afin de proposer un amendement de la réforme du lycée et du baccalauréat en faveur des langues de France. Il est proposé d'adresser directement un courrier au Préfet.

Présentation du rapport d'activités 2019 du SYMICTOM : la présentation n'appelle aucune remarque.

## **Questions diverses :**

Le Président de la Communauté de communes Cauvaldor renonce au transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale détenus par les Maires, liés aux compétences collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, voirie, habitat et réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

La loi "engagement et proximité" évolue pour rendre obligatoire la prise en charge par la Commune du remboursement aux élus des frais de garde pour l'exercice de leur mandat d'élus locaux (garde d'enfant ou de personne âgée).

Le service culture de Cauvaldor a lancé un appel à candidature pour participer à la 5ème édition de Ciné Belle Etoile. M. le Maire propose de déposer un dossier. L'idée étant de créer une animation et un projet autour d'une projection de film en plein air. M. le Maire est chargé de faire acte de candidature à 9 voix pour et 2 abstentions.

M. Francis SEGUIN a déposé une demande d'autorisation d'entreprendre des travaux d'aménagement d'accès à la voie publique pour agrandir la sortie de ses garages à l'endroit exact où se situe la chicane construite lors de l'opération « cœur de village ». Le dossier a été transmis à Cauvaldor pour avis.

Suite au constat de fermeture du chemin communal jouxtant la propriété de M. et Mme HAMY, à St Pierre, un courriel leur a été adressé afin de demander la réouverture totale et définitive de ce chemin communal notamment pour permettre les travaux d'entretien.

Une coiffeuse a présenté son projet de salon de coiffure mobile à la Commune et demandé l'autorisation de s'installer régulièrement à Carlucet. Après consultation des carlucétoises exerçant cette profession, un avis favorable a été donné et une rencontre doit avoir lieu.

Adressage communal : l'ensemble des maisons a été pointé par La Poste et la commission municipale sur la carte de la Commune. Nous recevrons prochainement le document récapitulatif de l'ensemble des adresses. Par ailleurs, des demandes de devis ont été faites pour les panneaux et plaques.

L'entreprise Ineo nous a informés d'un projet de travaux pour une création d'infrastructure souterraine pour le déploiement de la Fibre à compter de fin avril 2021 dans le secteur situé entre le croisement au bas de la Fontbotte et le croisement de La Croix sur la D 32.

Lutte contre les incivilités à l'encontre des élus : le Conseil Municipal apporte son soutien à Jean-Robert SELEBRAN face aux propos tenus à son encontre, et rappelle que les élus n'ont pas à subir de pressions ou d'invectives personnelles, même en cas d'attentes ou de désaccords légitimes de la part des habitants.

Le Conseil Municipal envisage de faire repeindre les volets du bâtiment de la mairie et de la bibliothèque. Le choix de la couleur se fera en fonction de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.  
La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le vendredi 7 mai.